



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20260420-2026-071-AR
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026

PUBLIE LE 20 AVR. 2026

N°2026-071

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quinze avril à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 09 avril 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

SIGNATURE DE LA CONVENTION AYANT POUR OBJET LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION
VERSÉE PAR LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU TITRE DU DISPOSITIF "FONDS
D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN" POUR LE PROJET "DIMENSION ÉNERGÉTIQUE DE LA
CONSTRUCTION DE LA MÉDIATHÈQUE DU CENTRE-VILLE"

Rapporteur : Mme Inès CASTELLAR

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme LE THIES, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DÉISS, M. MESNAGER, M. HIRIDJEE, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, M. BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, M. RIBEIRO, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. GAUDIÈRE
M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme DE JESUS MARGADO (donne procuration à M LEGER)
M. SY (donne procuration à Mme KASSOU)

Secrétaire de séance : Mme ASHRAF

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 44
Nombre de procurations : 4
Nombre de votant(e)s : 48

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le courrier, en date du 19 décembre 2025, par lequel les services de la Métropole du Grand Paris, d'une part informe la Commune de l'octroi d'une subvention en faveur du projet « Dimension énergétique de la construction de la médiathèque du centre-ville » de 500 000,00 € ; et d'autre part lui demande la signature de la convention portant sur les modalités de versement de cette même subvention ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances et Administration générale, émis lors de sa séance en date du 7 avril 2026 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission : Cultures, sports et vie associative, émis lors de sa séance en date du 7 avril 2026 ;

Considérant ce qui suit :

La Métropole du Grand Paris, a accordé une subvention, à hauteur de 500 000,00 € en faveur du projet « Dimension énergétique de la construction de la médiathèque du centre-ville ».

Il y a donc lieu d'approuver et de signer la convention d'attribution de cette subvention.

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention ayant pour objet les modalités de versement de la subvention de 500 000,00 € versée par la Métropole du Grand Paris en faveur du projet « Dimension énergétique de la construction de la médiathèque du centre-ville ».

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document, tant administratif que financier, en exécution de la présente délibération

ARTICLE 3 : DIT que les recettes ou dépenses seront inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

A l'unanimité,



M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Île-de-France

La secrétaire de séance
Mme Asma ASHRAF